

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Merfy

SEANCE DU 03 JUILLET 2020

Date de la convocation : 29 juin 2020

Date d'affichage : 09 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marie ROZE, maire.

Présents : BARRAULT Christiane, BATZ Arnaud, BOUFFANET Emilie, CALLE Frédéric, CHARTOGNE Alexandre, DOS SANTOS Nicolas, LALOUA James, MAZET Baptiste, MICHAUD Etienne, MIDELET Ségolène, MORVAN Aurore, PARMANTIER Célia, ROZE Marie, TINGAUD Allister, WATIER Stéphane

Absent excusé : M. Frédéric CALLE arrivé en séance à 19h02

Secrétaire : Monsieur TINGAUD Allister

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

20200711 - Installation du Conseil Municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Eric VERDEBOUT, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- PARMANTIER Célia
- MICHAUD Etienne
- BARRAULT Christiane
- CHARTOGNE Alexandre
- ROZE Marie
- MORVAN Aurore
- BATZ Arnaud,
- MIDELET Ségolène
- MAZET Baptiste
- LALOUA James
- CALLE Frédéric
- DOS SANTOS Nicolas
- BOUFFANET Emilie,
- TINGAUD Allister,
- WATIER Stéphane

20200712 - Election du Maire

Monsieur James LALOUA, le plus âgé des membres présents a ensuite pris la présidence.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. **M. Allister TINGAUD** est proposé pour assurer ces fonctions. S'il n'y a pas d'observation, il est demandé au secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel nominal.

M. le président après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité l'assemblée à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote écrit et fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 01
- suffrages exprimés : 13

- majorité absolue : 7

Mme Marie ROZE a obtenu treize voix (13 voix)

Mme Marie ROZE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée maire et a été immédiatement installée.

20200713 - Fixation du nombre d'adjoints					
<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
15	14	14	0	0	0

Sous la présidence de Madame Marie ROZE élue Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de madame le maire, le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la création de trois postes d'adjoints au maire.

20200714 - Election des adjoints

ELECTION DES ADJOINTS

Vu la délibération n°20200713 déterminant le nombre d'adjoints à 3 le Conseil Municipal a procédé ensuite, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire et sous la présidence de celui-ci à l'élection du

1er adjoint

Le dépouillement du vote au premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après

1. nombre de bulletins : 14
2. bulletins blancs ou nuls : 01
3. nombre de suffrages exprimés : 13

La majorité absolue étant de 7 voix et Mme Christiane BARRAULT ayant obtenu : 13 voix, **Mme Christiane BARRAULT** a été proclamée première adjointe et immédiatement installée.

2ème adjoint

Le dépouillement du vote au premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après

4. nombre de bulletins : 14
5. bulletins blancs ou nuls : 01
6. nombre de suffrages exprimés : 13

La majorité absolue étant de 7 voix et M. James LALOUA ayant obtenu : 13 voix, **M. James LALOUA** a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

3ème adjoint

Le dépouillement du vote au premier tour de scrutin a donné les résultats ci-après

7. nombre de bulletins : 15
8. bulletins blancs ou nuls : 00
9. nombre de suffrages exprimés : 15

La majorité absolue étant de 7 voix et M. Nicolas DOS SANTOS ayant obtenu : 15 voix, **M. Nicolas DOS SANTOS** a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

Questions diverses

Lecture de la "Charte de l'élu local"
--

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19h30 .

Fait à MERFY, les jours, mois et an susdits

Le maire,